

JOURNAL DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

ORGANE DES INSTITUTEURS CATHOLIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC

PARAISSANT TOUS LES MOIS

Vol. III.

MONTRÉAL, 1^{er} OCTOBRE 1883.

N^o 10

SOMMAIRE.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS : Nomination de commissaires et de syndics d'écoles—Révocation de l'ordre en Conseil No 410 — PÉDAGOGIE ET ENSEIGNEMENT : 79^e conférence des instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Laval—76^e conférence de l'Association des instituteurs de la circonscription de l'Ecole Normale Jacques-Cartier —L'instruction classique dans notre province—Faits scolaires—De l'habitude — Les climats polaires — Vers à apprendre par cœur : L'Aumône — Formes géométriques : Le cube (suite) — Grammaire : De l'article — Dictée élémentaire — Dictées d'orthographe usuelle — Difficultés orthographiques—Phrases à corriger ; Corrections—Problèmes d'arithmétique — Problèmes d'algèbre.—LECTURE POUR TOUS : Statistiques diverses — Le canal de la Palestine — L'orphelinat des apprentis d'Auteuil (Suite)—Pensées diverses —Feuilleton : Cœcilia ou une héroïne des catacombes. — Annonces. — Conditions d'abonnement.

ACTES ET DOCUMENTS OFFICIELS.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 18 août dernier (1883), de faire les nominations suivantes de commissaires d'écoles, savoir :

Comté de Mégantic. Notre-Dame de Lourdes—MM. Aimé Fertin et Téléphore Bédard, en remplacement de MM. Absolon Fortin et George Naudaud, sortis de charge.

Comté de Stanstead, village de Coaticooke.—M. Edwin F. Tomkins, en remplacement de M. Thomas J. Baldwin, absent de la municipalité.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du huit août dernier (1883), de révoquer l'ordre en conseil No. 410, du onze octobre dernier (1882), dans l'affaire de l'annexion d'une partie de Saint-Raphaël à la municipalité de Saint-Charles, dans le comté de Bellechasse, pour les fins scolaires.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, délimitation, etc., de municipalités scolaires, en vertu de l'acte 41 Vict., chap. 6, sect. 5.

Détacher de la municipalité scolaire de Notre-Dame de Lévis, la partie d'icelle située entre la rivière Etchemin et la limite entre cette dite paroisse et celle de Saint-David de l'Aubervière, et l'annexer à Saint-David de l'Aubervière pour les fins scolaires, ce territoire formant partie de cette dernière paroisse pour toutes les autres fins civiles et canoniques.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Avis de demande d'érection, etc., de municipalités scolaires, en vertu de la 5^e sec., 41 Vic., ch. 6.

Eriger les cantons de " Ditchfield ", et de " Spalding," dans le comté de Beauce, en municipalité scolaire, sous le nom de " Sainte-Agnès de Ditchfield."

Eriger le canton " Normandin," dans le comté de Chicoutimi, en municipalité scolaire distincte sous le nom de " Normandin."

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il a plu à Son Honneur le LIEUTENANT-GOUVERNEUR, par un ordre en conseil en date du 10 septembre dernier, (1883), de nommer MM. Isidore Landrie et Edouard Vigneau, commissaires d'écoles pour la municipalité scolaire de la " Pointe aux Esquimaux," dans le comté de Saguenay, en remplacement de MM. George Picard et William Doyle, sortis de charge.